

BASES LÉGALES

L'ENTRETIEN EST UNE OBLIGATION

L'exploitation et l'entretien d'installations de porte et portails automatiques sont régis par des dispositions légales.

CO (Code des obligations)

Article 58 Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Est réservé son recours contre les personnes responsable envers lui de ce chef.

Loi sur le travail

Article 61 L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise.

Respect des dispositions :

La conformité avec ces dispositions est assurée par le respect de la directive CFST n° 6512, de la norme de protection contre l'incendie de l'AEAI, article 18, et des normes applicables stipulées dans SIA 343 (SN545343).

SIA 343 / 2014

Article 2.15.2.1 Les exigences à remplir par les portes automatiques sont stipulées dans les normes SN EN 16005 .

SN EN 16005 Entretien à intervalles réguliers

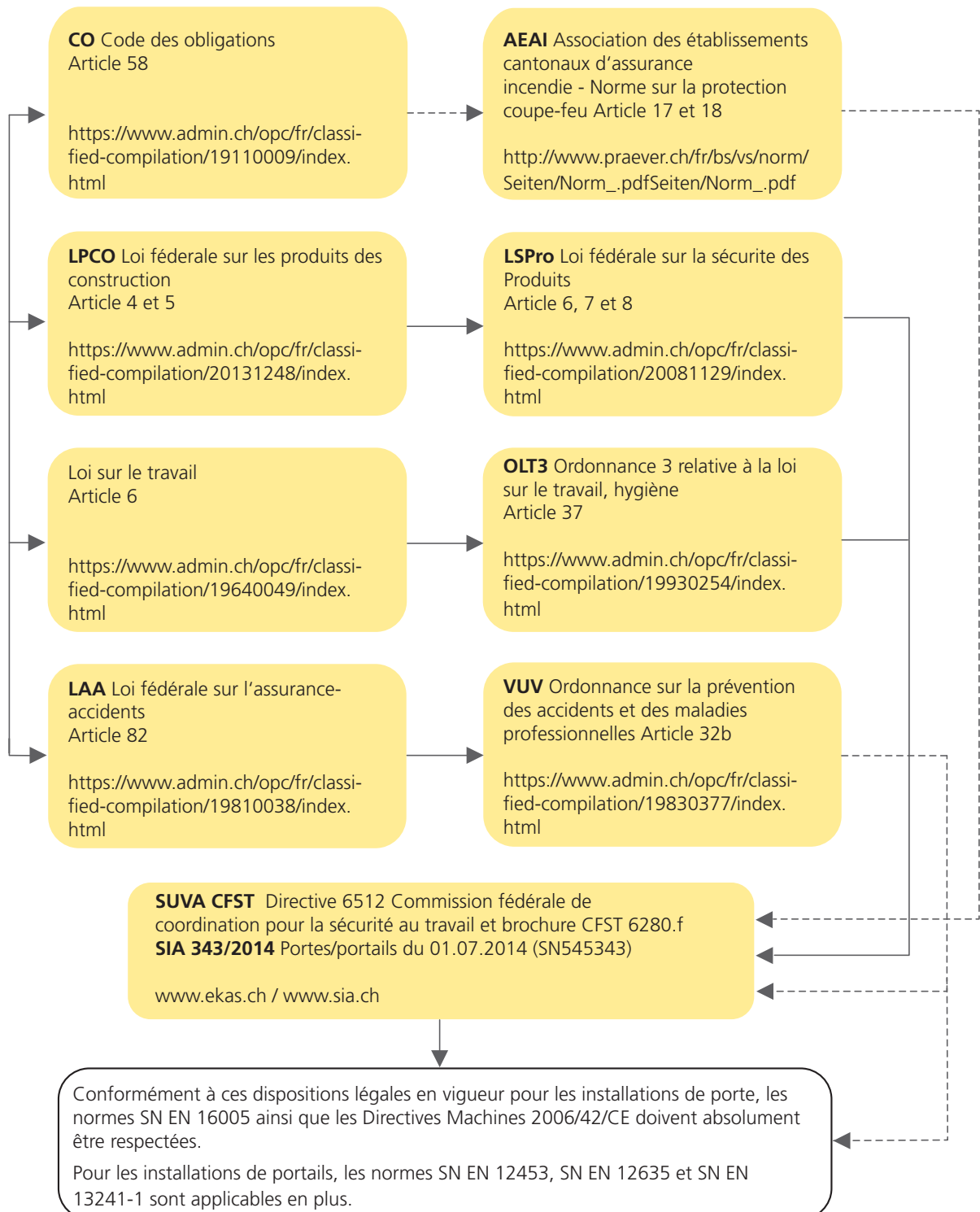
Dans ses instructions d'exploitation, le fabricant doit souligner le fait que, afin d'assurer un fonctionnement sûr, tous les systèmes de portes automatiques doivent faire l'objet d'une maintenance régulière, à exécuter par des spécialistes qualifiés et compétents. Il y a lieu de prévoir au minimum un service d'entretien par an.

Les travaux de maintenance sont à documenter dans le carnet de contrôle. Il incombe au fabricant d'attirer l'attention de l'exploitant sur cette obligation de maintenance et de documentation.

AEAI

Article 18 Les propriétaires et les exploitants des bâtiments, ouvrages et installations doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques conformément aux prescriptions.

Vous trouverez des informations supplémentaires au sujet des lois et leurs contextes au verso de cette page.



Sous réserve de modifications. Pour consulter la version actuelle, veuillez vous rendre sur le site www.gilgendoorsystems.ch.